



## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 06 octobre 2023 à 20h00 à la mairie

**9 présents : Laura CATRY (Mairesse), Matthieu GRISVARD (1<sup>er</sup> Adjoint), Thierry BOUVIER (2<sup>ème</sup> adjoint), Michael HUEBER (3<sup>ème</sup> Adjoint), Laury FARINACCIO, Edith FARINACCIO, Stéphanie D'AMIENS, Julie PAJOT, Christophe COUTURIER.**

**Absent : 0**

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance : Laura CATRY
2. Approbation du PV du 30 juin 2023 : PV approuvé et signé par tous les conseillers municipaux.
3. Délibération 1 : Décision Modificative n°5 : Achat tracteur tondeuse :  
Madame CATRY informe qu'il est nécessaire que le conseil municipal prenne une décision modificative (DM) pour l'achat du tracteur tondeuse : nous devons ajouter 280 euros sur la ligne 21561 du budget. Les 280 euros seront pris sur l'imputation 10226.  
Madame CATRY demande de voter pour cette DM :  
Cette proposition est mise au vote du conseil : Pour : 9 voix  
La décision modificative n°5 est prise à l'unanimité.
4. Délibération 2 : Décision Modificative n°6 : Madame CATRY informe que pour l'achat du broyeur il est nécessaire de prendre une décision modificative : il faut mettre 2 000€ sur la ligne 21568 du budget. Ces 2000 euros sont à prendre sur l'imputation 10226.  
Madame CATRY demande de voter pour cette DM :  
Cette proposition est mise au vote du conseil : Pour : 9 voix  
La décision modificative n°6 est acceptée à l'unanimité.
5. Délibération 3 : Passage LED tranche 2 (Valécourt et Bourg)  
Madame CATRY présente : le SE60 (Syndicat de l'Energie de l'Oise) nous a envoyé le devis des travaux correspondant au changement en LED des éclairages publics de VALECOURT et du BOURG. Le SE60 nous a négligé l'année dernière mais la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux pour l'éclairage public est enfin prévue pour l'année prochaine. Le Conseil Municipal doit délibérer et accepter le montant qui reste à charge de la commune après la prise en compte des subventions. Vous avez reçu par mail la délibération proposée par le SE60. Le montant qui reste à charge pour la commune est de 10 909,48 euros et nous souhaitons que les travaux soient réalisés le plus tôt possible, mais certainement en 2024.  
Madame CATRY met au vote la délibération : Pour : 9 voix  
La délibération pour le passage en LED sur le BOURG et VALECOURT est adoptée à l'unanimité.  
Madame CATRY remercie les conseillers et précise que le dossier « éclairage public cœur de village et hameau de VALECOURT » sera présenté en commission de programmation de SE60 en novembre 2023.
6. Délibération 4 : Vote des montants des contraventions pour nuisances sonores, stationnement gênant et travaux non déclarés :  
Madame CATRY présente la délibération : pour le cas rare où nous serions conduits à mettre des amendes, le Trésor Public demande la délibération du conseil municipal sur le choix des montants des amendes afin d'envoyer les titres de paiements.

En ce qui concerne l'infraction au code de la route pour le stationnement gênant et abusif, du fait que la peinture des bords de trottoirs qui ont été rénovés et que malgré cela des véhicules continuent à stationner aux endroits interdits, la question de l'amende se pose.

Ainsi :

Quel est le prix d'une amende pour stationnement gênant de classe 3 ?

L'amende forfaitaire est de 35 € (stationnement abusif et gênant) si celle-ci est payée dans les 45 jours puis le montant passe à 75 €. Il est réduit à 60 € si vous payez dans les 30 jours suivant la date d'envoi de l'avis (45 jours en cas de télépaiement).

Thierry BOUVIER propose que le conseil délibère sur chaque amende et vote à la fin de la discussion.

Cette proposition est approuvée par les conseillers.

Madame CATRY continue à présenter les propositions à délibérer :

Nuisances sonores :

Nous avons la chance de vivre dans un village tranquille.

Rappelons que le bruit est autorisé du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 19h30 et interdit le dimanche.

Quand je parle de nuisance sonore, il s'agit bien de bruits par un comportement négligent. Des bruits dont les auteurs ne cherchent pas à en limiter l'émission ou en amoindrir l'effet. Et cela est plutôt rare.

En ce qui concerne les aboiements de chien :

Il va de soi qu'il ne s'agit pas de punir systématiquement les propriétaires de chiens qui aboient après les gens qui passent devant leur portail. Il faut être patient avec ses voisins. Comme pour toute situation il vaut mieux chercher des solutions amiables.

Cependant il peut se présenter des situations de bruits répétés ou longs et intenses qui deviennent de vraies nuisances pour la qualité de tranquillité du voisinage.

Il est important de faire un travail de prévention bien sûr pour éviter que ces situations se reproduisent.

Il s'est trouvé plusieurs fois dans le village et ce dans des hameaux différents, que les chiens demeurent seuls plusieurs jours sans leur propriétaire et aboient parfois pendant une longue durée, voir 1 heure et cela n'est pas supportable pour les voisins.

En prévention nous pouvons demander au propriétaire de s'organiser pour que leur animal ait de la compagnie en leur longue absence et non pas de simples visites. En tout cas, les propriétaires peuvent se faire aider par un éducateur canin qui les conseillera.

Ainsi, je souhaite aussi que nous ayons aussi une position dissuasive et que nous votions le montant d'une amende dans ce cas de nuisance sonore, répétée, longue et intense, due au comportement négligent des habitants.

Christophe COUTURIER : J'ai des dindons, des poules et des coqs...

Matthieu GRISVARD : non, bien sûr. Nous sommes à la campagne, respect pour les bruits de la campagne !

Laura CATRY : je ne parle que des aboiements désespérés des chiens souffrant de solitude et qui aboient longuement sans discontinuer pendant ¾ d'heure, une heure.

Laury FARINACCIO : c'est toi, le maire qui constatera les nuisances ?

Laura CATRY : Oui, moi, en tant qu'officier de police judiciaire

**Ainsi L'article R1337-7 du Code de la santé publique prévoit une amende de 68 € pour les aboiements diurnes si celle-ci est payée dans les 45 jours (à défaut, 180 €) et de 450 euros pour les nuisances sonores nocturnes d'un chien.**

Thierry BOUVIER : On peut peut-être garder le même montant de l'amende pour le jour et la nuit.

Les conseils approuvent.

**Laura CATRY : Alors ce serait 68 euros d'amende pour le jour et la nuit.**

**En ce qui concerne les travaux non déclarés :**

Nous continuerons à faire comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, à savoir informer et conseiller les administrés afin qu'ils fassent leur déclaration préalable ou leur demande de permis de construire en bonne et due forme ainsi que leurs travaux correspondants.

Nous souhaitons nous munir cependant de la possibilité de sanctionner quand le code de l'urbanisme n'est pas respecté dans le délai imparti par la commune. L'article L. 481-1 du code de l'urbanisme prévoit que lorsque des constructions, aménagements, installations, travaux et démolitions ont été entrepris ou exécutés en méconnaissance des obligations prévues par le code de l'urbanisme **et que le maire constate une négligence avérée ou un refus de se mettre en conformité**, le maire peut, après avoir dressé un procès-verbal et invité l'intéressé à présenter ses observations, le mettre en demeure **soit de procéder aux opérations de mise en conformité, soit de déposer une autorisation ou une déclaration préalable visant à une régularisation**, et, éventuellement assortir cette mise en demeure d'une astreinte d'un montant maximal de 500 euros par jour de retard.

A quel montant le conseil municipal pense-t-il que cette amende peut s'élever.

Après discussion, certains conseillers suggèrent que l'astreinte communale s'élève à 50 euros par jour. Il s'agit que ce soit dissuasif et il ne faut pas qu'on en arrive à cette extrémité-là. On continue à informer et conseiller. Il faut prévenir, mettre en demeure donner des délais et des consignes précises pour que les administrés puissent agir en conséquence de façon adaptée.

Monsieur BOUVIER trouve que cela fait beaucoup d'amendes.

Madame CATRY porte aux votes des conseillers les montants des amendes à l'ordre du jour :

Pour : 7 voix      Abstention : 2 voix      Contre : 0

Ainsi sont approuvés les montants d'amendes proposées :

- amende pour stationnement gênant : 35 €

- amende pour nuisance sonore « aboiement de chien long, intense et continue pendant 45 min voir plus : 68 euros.

- de l'astreinte en cas d'infraction au code de l'urbanisme : 50 euros par jour

7. Délibération 5 : Vote du nouveau règlement du cimetière

Laura CATRY : Vous avez reçu par mail le règlement du cimetière modifié avec les ajouts concernant les nouvelles dispositions communales pour l'implantation des cavurnes.

Souhaitez-vous que soient apportées d'autres modifications ? Si non, je vous invite à voter pour le nouveau règlement du cimetière :

Pour : 9 voix

Le nouveau règlement du cimetière est approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal

Matthieu GRISVARD : j'en profite pour signaler qu'on a commencé l'engazonnement des allées du cimetière. D'abord on a mis de la terre végétale puis les agents ont semé,

8. Point projet plantations arbres sur parcelle communale à Hérouval :

Laura CATRY : Le 30 juin le Conseil municipal s'est mis d'accord pour planter des arbres sur la parcelle communale sur laquelle se trouve le calvaire d'Hérouval. Nous allons pouvoir faire de belles plantations car la Fédération des Chasseurs a pris contact avec nous pour nous proposer un kit gratuit d'une haie de 50 mètres vous avez les informations par mail : poiriers, pommiers mais aussi des groseillers.

Stéphanie d'AMIENS : Oui, c'est bien et il y a un grand nombre de variétés d'essences différentes, plus d'une dizaine et il y a une charte à respecter.

Matthieu GRISVARD : Fédération de Chasse de l'Oise a pris contact 2 jours après le conseil municipal, ça tombait bien. Ils vont livrer les végétaux avec tout ce qu'il faut : les piquets-tuteurs et les protections. Il y aura un panneau pédagogique de présentation de la haie et son bienfait pour la biodiversité et la reproduction des animaux.

Ce sera livré fin novembre pour la Sainte Catherine.

Julie PAJOT : il faudra arroser avec modération

M. GRISVARD : On arrosera, il le faudra et on a des citernes donc on pourra le faire.

S. D'AMIENS : oui et la charte nous engage à entretenir la haie pendant 10 ans et c'est à nous de fournir le paillage. Un menuisier a des copeaux, je peux lui dire de les mettre sur la parcelle d'Hérouval.

Laury FARINACCIO : on a des nouvelles du référent qui va nous accompagner dans ce projet ?

Laura CATRY : Il va nous appeler la semaine prochaine pour proposer un rendez-vous, cette semaine il anime un stage.

#### 9. Point école :

Laura CATRY : Pour commencer faisons le point sur les effectifs :

A SERANS, en maternelle :

dans la classe de Madame BENAUT Moyenne et Grande Section : 19 élèves (dont 15 GS)

dans la classe de M. CARON (directeur) Petite et Moyenne Section : 20 élèves

A HADANCOURT, en primaire :

Dans la classe de Madame MOLIERE, CP, CE1, CE2 : 24 élèves

Dans la classe de Monsieur PATRY (directeur), (CE2, CM1, CM2) : 22 élèves (dont 7 CM2).

Christophe COUTURIER : à partir de l'année prochaine, il va y avoir un problème de place dans l'Ecole d'HADANCOURT cela se déduit en observant les effectifs actuels. (15 élèves entrent et seulement 7 élèves partent).

Monsieur PATRY n'est pas contre l'idée d'un déplacement provisoire des 2 classes d'HADANCOURT à MONTJAVOULT, en attendant que le projet de construction d'école sur Hadancourt se réalise. La Salle des Fêtes de Montjavoult devra être aménagée en 2 salles de classe et la CANTINE serait à nouveau la cantine.

Il reste à avoir l'accord de l'Inspectrice de l'Education Nationale

M. GRISVARD et L. CATRY : ce serait une catastrophe pour la vie associative mais l'école est une priorité.

Christophe COUTURIER : On pourra trouver des accords avec Hadancourt ou Serans pour transférer les activités associatives dans leur salle des fêtes et de toute façon c'est provisoire.

C'est le temps que l'école soit construite. Il ne s'agit pas de l'ouverture d'une école à MONTJAVOULT, il s'agit d'un transfert. La question sera discutée au prochain d'école.

Ce que nous souhaitons c'est la construction d'une école avec 4 classes, une école aux normes, avec une cantine. L'objectif est réunir l'équipe pédagogique dans le même établissement. C'est le vœux des enseignants, des élèves et des parents, de l'Inspection.

Au niveau du temps de transport aussi, ce serait mieux pour les enfants.

Serans, est en train de faire la rénovation énergétique de son école, il ne compte pas encore investir dans la construction d'une nouvelle école, mais la mise aux normes de l'école de Serans n'est pas possible en l'état,

L'ADTO nous a envoyé un nouveau devis cette semaine. C'est encore cher, nous devons encore l'étudier et en demander encore un autre, avec un montant à charge pour les communes, moins élevé.

Julie PAJOT : il faudra faire un devis pour la modification de la salle des fêtes de Montjavoult.

C. COUTURIER et M. HUEBER : on a déjà une idée des prix puisqu'à Hadancourt, ils l'ont fait. Ce n'est pas cher, ce n'est que de la cloison. Nous avons le temps et d'abord on attend la réponse de l'Inspectrice.

#### 10. Point sur le nouveau format du Noël des anciens :

Laura CATRY présente : Laury FARINACCIO, a proposé de changer le format du Noël des habitants de + de 68 ans cette année. Elle souhaite réunir les anciens autour d'un repas et nous avons trouvé que c'était une bonne idée. Comment on organise cela ?

M. GRISVARD : Il faudra la place pour un accompagnateur

L. FARINACCIO : Un petit bus de CSR pour aller chercher les personnes chez elles si besoin.

T. BOUVIER : Ce qui ne peuvent pas venir il faut aussi leur apporter un colis traditionnel de Noël ou un chèque cadeau. Autrefois il y avait une sortie au restaurant organisée mais il n'y avait qu'une vingtaine de personnes qui y allait. Le repas n'est pas très prisé.

E. FARINACCIO : on peut espérer que vingt ans plus tard ce n'est plus la même chose ! L'idée de départ n'est pas un restaurant mais un repas chaleureux dans la salle avec les anciens, les élus, les agents, qu'on se connaisse.

M. GRISVARD : il est important de favoriser le lien, les discussions, les moments conviviaux, c'est une façon de lutter contre l'isolement. C'est ça qui est important. Nous souhaitons que tous les bénéficiaires viennent au repas.

Michaël HUEBER : Oui, les gens ont souffert pendant le confinement et maintenant ils ont envie de se retrouver.

J. PAJOT : 50 euros par personnes sont prévus pour le Noël des anciens tant qu'on continue à faire bénéficier tous les anciens d'un présent communal, ça me va.

M. GRISVARD : Il faut rester simple, ce n'est pas décent de dépenser trop d'argent en cette période. Ce sera très apprécié de faire les festivités dans la salle des fêtes.

L. FARINACCIO : ce que je souhaite, c'est réunir les anciens, je m'occuperai de tout : de l'installation de la salle, du traiteur, du service et tout. Apéritif bien copieux, plat, fromage dessert, Champagne ! et le cadeau. Je contacte le traiteur de Chaumont-en-Vexin.

Je demanderai à une association une animation « jeux ».

Laura CATRY : vues les disponibilités de Laury et l'accessibilité (après petit ajustement ce soir, merci) de la salle, la date déterminée est **le dimanche 3 décembre** dans la salle des fêtes pour le déjeuner.

Comme pour la fête des enfants, les seniors sont invités à recevoir un colis de Noël après le partage d'un repas avec un accompagnant s'il le souhaite. Les personnes qui ne pourront pas venir viendront prendre réception de leur colis surprise en mairie ou on leur apportera.

Chacun des conseillers s'engagent auprès de Laury pour l'aide à la préparation de la salle et au service pour cette fête.

#### 11. Point PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Laura CATRY : Julie tu présentes le sujet ?

Julie PAJOT : Fin juin, il y a eu des inondations à Hérouval. Le PLU est à l'ordre du jour car on s'est rendu compte qu'avec la ou les nouvelles constructions il y avait une accélération des risques de catastrophes naturelles puisque notre PLU autorise l'artificialisation du sol en plein fond de vallée. Nous avons autorisé une première maison, puis une deuxième qui va certainement se construire. Pour le PLU, il n'y a pas de problème. Mais plus on construit et plus on accélère le risque qui est déjà là. LE SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte) est venu à notre demande et c'est ce que nous avons vu sur place.

Matthieu GRISVARD : Le problème c'est qu'on a de plus en plus de gros orages avec de plus en plus d'eau sur un court moment. Avec le dérèglement climatique, plus rien n'est comme avant : toutes les évacuations d'eau pluviale sont sous dimensionnées, les CC1, les avaloirs et toutes les communes sont embêtées avec ça. L'eau descend du plateau puis elle suit la route et les gens qui construisent là, alors qu'il n'y a pas de CC1, ils enlèvent les murs au bord de la route ou d'autres arrachent les haies et ensuite ils sont étonnés que l'eau rentre chez eux. Pourtant on les prévient.

Ce ne sont pas des problèmes d'eau stagnante, mais il y en a aussi, sur Hérouval et Valécourt. La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est réactivée avec le nouveau SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte) après près de 10 ans non opérationnel. La cotisation sur la taxe foncière a augmenté de 4 euros par foyer, c'est une somme qui a été décidée par la Communauté de Communes. C'était nécessaire pour pouvoir financer tous les travaux nécessaires pour traiter les problèmes de ruissellement et des écoulements des rivières dont les rives sont mal entretenues.

Thierry BOUVIER : Oui mais pendant 10 ans on a tous cotisé à GEMAPI et je me demande où est l'argent qui n'a pas servi pendant ce tout ce temps. J'ai demandé à M. LAROCHE, vice-président du SMBE et je n'ai pas eu de réponse.

Matthieu GRISVARD : La réponse est qu'ils ont déjà réalisé des travaux sur Trie-Château travaux d'un montant de 8000 euros à peu près, prochainement ce sera sur Parnes, des travaux sont terminés, c'est dans le Vexinfo. Des travaux sont en projet sur Valécourt et sur Hérouval.

T. BOUVIER : le problème pour le curage des cours d'eaux c'est qu'ils le font à la machine et ils laissent des bourlets de terre sur les rives et ensuite l'eau de pluie ne s'écoule plus dans la rivière et les terrains deviennent des marais. Il faut que les particuliers fassent le travail à la main, ça marche très bien, mais il faut qu'ils le fassent. Nous sommes allés voir tous les propriétaires pour leur demander de le faire c'est de leur responsabilité.

M. GRISVARD : Il y a un arbre en travers du Cudron qui est à enlever à Montjavoult. Le GEMAPI peut le faire chez les particuliers, ils préviennent les propriétaires si les propriétaires ne s'y opposent pas dans les 15 jours cela équivaut à un accord et le technicien du SMBE peut alors intervenir. Ça coûte cher à la collectivité parce-que il doit utiliser des machines (location). Il faut vraiment que les particuliers prennent leur responsabilité pour ne pas en arriver là.

Concernant le PLU : il faut faire plus de prévention auprès des acquéreurs de terrain, préparer un document qui récapitule les contraintes auxquelles ils vont devoir faire face, pas de tout à l'égout par exemple.

Pour le nouveau propriétaire d'Hérouval c'est ce que vous faites.

Julie PAJOT : Il faudra qu'on change notre PLU pour 2027 pour se préparer à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette du sol) est-ce qu'on attend 2026 ou est-ce qu'on anticipe le projet ? Il y a aussi tous les petits détails du PLU qui sont à modifier (car imprécis). L'objet du PLU à l'ordre du jour c'est de savoir si on met une urgence sur le PLU ou on laisse des gens acheter des zones inondables constructibles.

A mon avis en 2025 il va falloir rouvrir le PLU.

T. BOUVIER : Oui, tout à fait. Voir si on fait une révision du PLU ou si on réouvre tout le dossier. C'est de la responsabilité de la commune de ne pas engager de futurs propriétaires dans des terrains qui sont en fait des piscines.

A Valécourt aussi, il y a ce genre de terrains qui sont actuellement constructibles. Aussi, il est autorisé de construire sur 450 m<sup>2</sup> mais sur cette surface il faut avoir la place de faire sa fosse septique, son parking...

M. GRISVARD : il faut faire l'étude de ruissellement d'abord pour avoir des arguments pour corriger le PLU.

J. PAJOT : Oui et c'est à la charge de la commune et non pas du SMBE.

T. BOUVIER : il me semblait que cette étude avait déjà été faite, je crois que je l'ai vu. Il y avait un cabinet extérieur, du temps du mandat de LUBRANO et du travail avec l'association du BOCHET. Ou alors ils ne sont pas allés jusqu'au bout. Mais la préparation du PLU avait duré 2 mandats.

J. PAJOT : Non, ce que tu as vu c'est la carte avec toutes les canalisations communales avec des tracés rouges. L'étude de ruissellement, on ne l'a pas, ni la DDT. C'est à ça le problème.

M. GRISVARD : je rappelle que nous avons plusieurs urgences à mettre au budget : Construction de l'école, les 2 fosses septiques à mettre aux normes, l'étude de ruissellement, le PLU ...

Il y a actuellement des habitants en bas des rues, rue du Chemin Vert par exemple qui se retrouvent victimes du ruissellement des eaux pluviales qui arrivent en trop grande quantité alors que ce n'était pas le cas auparavant.

J. PAJOT : il va y avoir des embouteillages au niveau des prestataires, je ne sais pas comment ils vont pouvoir aider toutes les communes à faire un nouveau PLU avant 2026-2027.

Laury FARINACCIO : Je suis en contact avec des personnes de Gisors, c'est leur métier de travailler sur le PLU qui vont me faire une formation, nous devons nous voir prochainement. Je prendrai des renseignements sur les différentes modifications possibles du PLU de façon à limiter les frais pour notre petite commune.

Michaël HUEBER : je tâche de faire entrer dans le budget de l'année 2024 l'étude de ruissellement.

Il faudra des devis.

M. GRISVARD : Et on va se rendre compte que l'eau continue d'aller là où il y avait des mares qui ont été bouchées par les anciens et qu'il faudra rouvrir.

Stéphanie D'AMIENS : Lors de la réunion avec le SMBE à Hérouval c'est exactement ce qu'on a vu. Il y avait une mare dans le centre du hameau située sur le terrain de « l'Américain » et l'eau n'y va plus.

M. GRISVARD : A propos d'écoulement d'eau, on a travaillé sur notre nouveau terrain communal de Valécourt, les agents communaux ont curé les fossés.

T. BOUVIER : Au sujet de ce terrain, la signature du contrat de bail est prévue mais l'un des signataires est actuellement à l'hôpital alors le rendez-vous est repoussé.

M. GRISVARD : Si la signature ne se fait pas, cela n'est pas gênant pour la commune, on garde le terrain.

Laura CATRY : Nous souhaitons un bon rétablissement à la personne hospitalisée.

## 12. Point sur la rénovation énergétique des anciens bâtiments de la commune :

Laura CATRY : Je souhaite parler particulièrement du logement communal situé place de l'Eglise. Nous avons étudié la possibilité de travailler sur l'isolation de cette maison, précisément sous les combles. Et on se demandait si on en profiterait pas pour faire plus d'aménagement sous le toit, avec une pièce en plus. Cette année nous avons déjà fait un gros chantier qui a coûté 7000 euros pour la mise au norme électrique du rez-de Chaussée

Matthieu GRISVARD : oui, ça correspond à la 2<sup>ème</sup> tranche de la mise aux normes puisque lors d'un mandat précédent, l'électricité du 1<sup>er</sup> étage de ce logement avait été faite. La loi nous oblige à limiter la consommation énergétique pour les locataires d'ici 2025, c'est demain. A voir si pour les logements communaux il y aura un sursis. C'est un logement aux fenêtres à simple vitrage, les murs ne sont pas isolés, le toit non plus.

Stéphanie d'AMIENS : La question de la pénibilité des travaux pour la locataire se pose.

L. CATRY : En effet, la locataire a souffert du « chantier électricité » qui occupait son espace de vie. C'était très fatigant pour elle. Prochainement, elle va engager un « chantier peinture des murs » au rez-de chaussée par une entreprise, ça va aussi être prenant pour elle.

Ce ne serait pas judicieux de faire un autre gros chantier dans ce logement ces prochains mois. Il n'en reste pas moins qu'il faut s'occuper de l'isolation du toit. Est-ce que l'on prévoit de dérouler de la laine de verre sur le sol dans les combles ?

M. GRISVARD : non ce n'est pas la peine il y a l'isolation avec une bonne couche de terre battue pas besoin de plus.

T. BOUVIER : oui, je suis d'accord.

M. GRISVARD : par contre il y a la porte qui ouvre vers les combles qu'il faudrait isoler.

L. CATRY : et bien, faisons ça avant l'hiver dans ce logement. C'est normal que ce soit la commune qui le fasse, comme l'électricité, le changement des gouttières.

M. GRISVARD : Les agents ont procédé à l'isolation des combles dans le logement communal rue de la Mairie.

L. CATRY : Bravo ! Il y aura la salle des fêtes à isoler aussi.

M. GRISVARD : il y aura les diagnostics énergétiques à faire, la DPE.

L. CATRY : dans le presbytère et la dépendance c'est fait. L'appartement du 1<sup>er</sup> étage a reçu la note D ce qui correspond à une bonne note parce qu'il a un appartement au-dessus et des logements au-dessous. Les autres appartements ont reçu la note E car ils ont plus de surface avec l'extérieur, le plus haut est sous les combles, les autres sont au rez-de-chaussée. C'est difficile d'avoir une meilleure note.

Il faudra qu'on prévoit les travaux des autres bâtiments.

M. GRISVARD : Niveau travaux, on a fini la mise aux normes des arrêts de bus. On a fini de remettre les bornes visibles et souples sur la route d'Hérouval.

### 13. Questions diverses :

- Laura CATRY : Avons-nous le devis pour l'abribus du menuisier de LATTAINVILLE ?
- Matthieu GRISVARD : Non pas encore, mais on a mis de la grave-ciment au niveau des abribus et on en a mis aussi au niveau des 2 emplacements de parking prévu à BEAUGRENIER, en concertation avec le Département. Le marquage au sol viendra après, on commencera par faire de la peinture à la bombe. La circulation est déjà un peu ralentie, c'est déjà efficace.

L. CATRY : Vous en êtes contentes, Edith et Laury FARINACCIO, référente du hameau ?

L. FARINACCIO : et bien, personnellement je ne suis pas convaincue : j'habite devant l'une de ces places et du coup quand les camions passent devant ma sortie de maison, ils sont très proches, ils sont à raz de la sortie et je trouve que c'est dangereux surtout quand je suis avec mon fils. Depuis les travaux à MONTAGNY, il y a moins de camions mais il y en a quand même encore des gros.

M. GRISVARD : Il n'y avait pas d'autre emplacement possible, sinon nous sommes obligés de faire les emplacements complètement sur la route.

Stéphanie d'AMIENS : le but des travaux à MONTAGNY est de faire ralentir la circulation, ils ont créé « des écluses ».

J. PAJOT : ils ont fait des angles de chaussée très saillants, il va y avoir des pneus qui vont éclater.

S. d'AMIENS : A MONTAGNY c'est la même problématique qu'à BEAUGRENIER. Nous aussi, on espère embêter la circulation pour que les conducteurs choisissent un autre itinéraire.

L. CATRY :

- Le Département doit rénover le marquage au sol, suite aux travaux qui ont été faits à BEAUGRENIER. Cela a pris du retard car l'entreprise prestataire a eu un accident avec un tracteur. Le marquage se fera la semaine prochaine.
- Le dossier « Défense incendie » avance : nous avons rendez-vous avec le propriétaire, le géomètre et le lieutenant des pompiers pour la validation de l'emplacement et le marquage par le géomètre le 13 octobre. Prochaine étape : notaire puis entreprise.
- La préfecture nous a envoyé un arrêté sécheresse, la situation ne s'arrange pas.

Stéphanie D'AMIENS : nous sommes toujours encore en VIGILANCE. Il faut qu'on diffuse l'information.

L. CATRY : L'Architecte des Bâtiments de France ont refusé des projets de construction de piscine, en lien avec les problèmes de sécheresse.

Les nappes phréatiques qui procurent l'eau potable n'ont pas retrouvé leur niveau d'eau.

A Valécourt, l'eau affleure mais il ne s'agit pas de la même nappe d'eau. Il y a plusieurs nappes phréatiques les unes au-dessus des autres.

- Julie PAJOT a presque fini le bulletin municipal. Il faudra prévoir 4 jours pour la distribution.
- Il est souhaitable de proposer à un jeune un contrat en Pass'Permis pour aider à la commune.
- Le rendez-vous avec la nouvelle association SPPM est confirmée vendredi 13 octobre à 20h.

L'ordre du jour est épuisé, les questions diverses aussi. Madame Laura CATRY, mairesse, clôt le conseil municipal. Il est 21h36,

MONTJAVOULT, Le 18 octobre 2023

Laura CATRY, Mairesse